

*Association Chouala Pour
L'Education Et La Culture
Section : Tan Tan*



جمعية الشعلة للتربية والثقافة
فرع طانطان

**TERMES DE REFERENCES POUR UNE ACTION DE FORMATION
THEME : TECHNIQUES D'ANIMATION PARTICIPATIVE**

1- Contexte :

Dès le début des années 1990, le Maroc a entamé un processus d'élargissement progressif des espaces de liberté, attesté notamment par un dynamisme accru du tissu associatif, une plus grande liberté de la presse et une réelle avancée en matière de respect des droits Humains. Depuis 2000, une consolidation progressive de l'État de droit est engagée.

L'Instance Equité et Réconciliation (IER), installée officiellement le 7 janvier 2004, a présenté à S.M le Roi Mohammed VI, le 30 novembre 2005 un rapport sur l'ensemble de ses travaux et les recommandations qui en découlent.

Le rapport de l'Instance considère, en effet, qu'outre les indemnisations et les réparations individuelles dues aux victimes, la Réparation doit intégrer une **dimension communautaire** en direction des régions et des communautés locales touchées par ces violations. Ce constat appelle un effort supplémentaire de solidarité, des mesures de promotion de l'égalité des chances et un processus progressif de discrimination positive en faveur de ces régions et de ces communautés.

Dans le cadre de la mise œuvre des recommandations de l'IER relatives à la réparation communautaire, le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, avec le soutien de partenaires internationaux, nationaux et locaux, met en œuvre un programme visant à opérationnaliser les recommandations de l'IER en direction des régions touchées par les violations passées des droits de l'Homme au Maroc.

Dans ce cadre un appel à propositions de type restreint a été lancé par la Fondation Caisse de Dépôt et de Gestion, agence d'exécution du Programme au niveau de la Province de Tan-Tan. Association Chouala pour l'éducation et la culture a participé à cet appel par la proposition d'un projet visant le renforcement des capacités des associations locales de Tan-Tan. Un contrat de subvention entre la FCDG et l'association Chouala a été signée, le 10/06/2010 pour mettre en ouvre les activités du projet.

2- Objectifs de la formation

La session de formation prévue vise à doter les agents de développement représentant des associations locales de Tan-Tan des techniques d'animation participative.

Les Axes de la formation

- Définition du concept animation participative,
- Caractéristiques d'un bon animateur,
- Techniques d'animation participative,
- Emploi varié des techniques d'animation participative.

Résultats attendus :

1. Les participants maîtrisent :
 - Le concept d'animation,
 - Les caractéristiques d'un bon animateur,
 - L'emploi varié des techniques d'animation participative.

3- Participant(e)s à la formation :

Les cadres des associations locales (40 cadres) de la ville de Tan-Tan.

4- Etendue des prestations :

Le Consultant de formation est appelé à dispenser une formation sur **les techniques d'animation participative**,

Cette formation sera axée sur les aspects théoriques et pratiques. La conception du module et des séances pratiques devra tenir compte en premier lieu des objectifs définis de la formation et des niveaux personnalisés du public cible et leur pré requis en la matière.

Les aspects pédagogiques du module de formation spécifique devront être adaptés au thème de la formation et son programme d'exécution devra être réalisé avec des méthodes et des moyens appropriés.

Le thème de formation sera assuré par un consultant(e) spécialiste et qualifié en la matière.

5- Durée et calendrier prévisionnel :

La durée globale de la formation est estimée à (03) trois jours, à plein temps. Elle se déroulera aux locaux qui seront loués à cet effet par l'association.

Le calendrier d'exécution est prévu pour le **05,06 et 07 Novembre 2010**,
Le calendrier peut être modifié en fonction de la disponibilité du public cible.

6- Rapport :

En fin de formation, le consultant formateur établira un rapport final sur le déroulement de la formation Il délivrera à chaque participant une attestation de formation.

Le rapport devra contenir :

- Un résumé des objectifs et des résultats de la formation ;
- Une analyse technique détaillée des activités réalisées;
- Des recommandations-actions;
- Les documents, présentation power point, exercices , notes, manuels, fichiers, etc. élaborés par le formateur expert-e-s lors de sa mission ;

Tous les rapports seront remis à l'association en version papier, en deux (2) exemplaires et une version électronique.

Seule la réception de la version papier par l'association fait foi en matière de respect des délais contractuels. Cet envoi devra être effectué par courrier express.

7- Profil demandé :

Le formateur devra disposer de :

- Un minimum de trois (03) ans dans le domaine de la formation d'une manière générale,
- La réalisation d'au moins cinq formations dans le thème de la formation en question

8- Evaluation des offres :

▪ Évaluation des offres techniques

Chaque offre technique sera évaluée conformément aux critères d'attribution et à la pondération correspondante figurant dans la grille d'évaluation en annexe A. Il ne sera fait usage d'aucun autre critère d'attribution. Les critères d'attribution tiendront compte des prescriptions contenues dans les termes de référence.

▪ Évaluation des offres financières

Au terme de l'évaluation technique, il est procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les offres financières concernant les offres n'ayant pas été éliminées en cours d'évaluation technique (c'est-à-dire celles qui ont obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 80 points.

▪ Choix du soumissionnaire

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse résulte d'une pondération de la qualité technique et du prix des offres selon une clef de répartition 80/20.

9- Date limite et lieu de remise des offres :

Les offres, seront adressées, à l'association Chouala pour l'Education et la Culture, Section de Tan-Tan, Maison des jeunes Biranzarane Tan Tan ; par **Email** : choualatantan@gmail.com au plus tard le : 01/11/2010